

DEPARTEMENT d'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

VILLE

DE

MAINTENON

DELIBERATION N°11.05.2021/050

Point n°1:

Société SIBELCO – enquête publique : avis du conseil municipal pour le renouvellement et l'extension de la carrière de Hanches et de Maintenon

L'an deux mille vingt et un le <u>MARDI ONZE MAI à 19 heures 30</u>, le conseil municipal, s'est réuni dans la salle de réunion Maurice Leblond (Rue René et Jean Lefèvre – Pierres) sur la convocation du 05 mai 2021 sous la présidence de Monsieur LAFORGE Thomas, maire.

La séance a été publique.

Etaient présents: M. LAFORGE, Maire – Mme AUBURTIN, M. ACLOQUE, Mme LETAILLEUR, M. ROBIN, Mme CHENARD, M. MIELLE, Mme BRESSON adjoints. M. BREMARD, M. AYADASSEN, Mme JEHANNET, Mme MUSSONE, Mme PAWLOWSKI, M. CHERTIER, Mme CAROLL, M. BELLANGER, M. OZANNE, Mme AULSAN, M. DEROCQ, MME HOUDEMENT, M. HEMARDINQUER conseillers municipaux: formant la majorité des membres en exercice.

Procurations: M. ALLOT à M. LAFORGE

Mme BEUVARD à M. HEMARDINQUER

M. LEFEBVRE à M. MIELLE M. TROILO à M. DEROCQ

M. LÉCUYER à Mme HOUDEMENT

Absent excusé: M. NARP

Mme CHENARD a été élue secrétaire.

Considérant la délibération n°09.03.2020/047 du 09 mars 2020 donnant un avis favorable sous réserve de l'avis favorable de la commune de Hanches à la proposition de remise en état de la carrière de Hanches et Maintenon à l'issue de son exploitation aux lieux-dits « Les Closos » et « Le bois de Fourches » (superficies d'environ 17ha et 25ha).

0

Considérant le courrier de la préfecture d'Eure-et-Loir reçu en date du 11 mars 2021 nous informant qu'une enquête publique, a été prescrite par arrêté préfectoral et s'est déroulée du mardi 06 avril 2021 à 9h30 au vendredi 07 mai 2021 à 17h30, sur la demande d'autorisation environnemental présentée par la société SIBELCO pour le renouvellement et l'extension de la carrière de sables industriels située au lieu-dit « Le Chemin Perdu » sur notre commune et aux lieux-dits « Le Bois de Fourches », « La Sablière » et « La Petite Vallée » sur celle de Hanches.

Considérant que le conseil municipal est appelé à formuler un avis sur ce dossier,

Considérant que conformément à l'article R.181-38 du Code de l'Environnement, l'avis exprimé doit intervenir au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique. Passé cette date, il ne peut plus juridiquement être pris en considération.

Considérant que les membres des commissions "Finances" et "Travaux & Urbanisme" du 04 mai 2021, ont émis un avis défavorable sur le projet d'extension de la carrière de Hanches par la société Sibelco.

Considérant que :

- L'activité de la carrière de Hanches génère déjà 12 rotations de camions par jour au sein du hameau du Parc, ce qui, en plus de dégrader fortement la chaussée, cause de nombreuses nuisances aux riverains et à leurs habitations.
- L'extension impliquera une augmentation de près de 20% du tonnage extrait, passant de 55000 tonnes à 65000 tonnes par an, donc des nuisances évoquées précédemment.

- L'étude d'impact est très insuffisante dans la mesure où elle ne prend pas en compte, entre autres, les conséquences sur le pont dit « des pucelles », vieux de 60 ans, du passage continu et régulier de camions de 40 tonnes, comme de la traversée de Maintenon à proximité du collège Jean Racine.
- Sibelco ne participe pas à la réfection des routes départementales passant sur la commune de Maintenon, fortement dégradées à cause de son activité, comme l'article L.141.9 du code de la voirie routière le lui demande.
- -Le passage par la D328, direction Hanches n'a pas été envisagé.
- Sibelco n'a pas étudié la possibilité de construction d'un pont au-dessus de la voie de chemin de fer permettant d'éviter la traversée de Maintenon.
- Sibelco n'a pas non plus étudié, au vu de la grande proximité de la voie de chemin de fer et de l'embranchement ferroviaire déjà présent sur son site de réception en Seine et Marne, la possibilité d'un raccordement via le rail à la carrière de Hanches qui, en plus de supprimer les nuisances, aurait un intérêt écologique évident.

En conséquence, le conseil municipal, a émis à l'unanimité un avis défavorable sur le projet d'extension de la carrière de Hanches par la société Sibelco.

Cet avis sera annexé au rapport du commissaire enquêteur.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 26

Thomas AFORGE

Pour extrait certifié conforme

Transmis en Préfecture le 17 mai 2021

Publié le :

Reçu en Préfecture le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212802276-20210511-11052021-050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2021